

Conditions générales de ventes du Complexe sportif de Blocry (CSB)

PUBLIÉ PAR LE COMPLEXE SPORTIF DE BLOCRY

1. Le règlement d'ordre intérieur du Complexe sportif de Blocry s'applique à toutes les personnes fréquentant le Complexe sportif de Blocry, tant en qualité de client, qu'accompagnateur, simple visiteur, spectateur, ...
2. L'accès aux installations sportives du CSB requiert obligatoirement un droit d'entrée ou une réservation. (Contrat de location, ticket de caisse, ...) ou d'une autorisation spéciale délivrée par la Direction ; toute personne fréquentant le Complexe sportif de Blocry doit être porteur et l'exhiber sur première demande d'un membre du personnel.
3. Le tarif de location et de l'accès aux diverses infrastructures du CSB est arrêté par le Conseil d'Administration du CSB et est consultable sur le site du Complexe sportif de Blocry, auprès du personnel de l'administration et du personnel des réceptions.
4. Les réductions prévues au tarif ne sont accordées que sur présentation spontanée du titre qui y donne droit (Carte d'identité, carte du personnel de UCLouvain, carte Sport, ASPU).
5. Les pass multi entrées sont strictement personnels et le propriétaire devra, sur toutes requêtes, faire la preuve de son identité.
Toute transgression sera sanctionnée par le retrait immédiat de ce pass.
6. Toute réservation donne lieu à un paiement anticipatif.
7. Toute réservation annulée reste due.
8. Les réservations avec paiements en ligne ne sont pas remboursables et ne peuvent pas être annulées.
- 9 Si vous disposez d'une « carte badminton ou squash prépayée », vous pouvez annuler votre réservation au plus tard 48 heures avant votre créneau de réservation.
10. Lorsque, pour une raison dépendant du Complexe sportif de Blocry, une réservation ne peut être honorée, l'auteur de la réservation sera crédité d'une possibilité équivalente ou d'un remboursement sans qu'aucune autre forme de dédommagement puisse être réclamée.
11. Il est possible de suspendre temporairement tous types d'abonnements ou de cartes si :
 1. Vous nous faites parvenir au Complexe sportif de Blocry un **certificat médical couvrant une période supérieure à 1 mois**
 2. Votre titre d'accès n'est pas arrivé à expiration à la réception du certificat médical

Si ces deux conditions sont respectées, la date d'expiration de votre titre d'accès sera prolongée de la **durée de votre certificat, de laquelle nous soustrairons 1 mois**.

Cette prolongation prendra court dès le lendemain de la date d'expiration de votre titre initial et cela même si vous êtes toujours sous certificat.

12. L'horaire de réservation inclut le montage, le démontage et la remise en ordre de la salle.

Tout dépassement de l'heure de réservation sera facturé à raison de 10 euros par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé. Au-delà du $\frac{1}{4}$ d'heure, le dépassement sera facturé à hauteur du prix de la location de la salle occupée.

13. Le non rangement du matériel utilisé peut donner droit à des frais qui seront facturés à hauteur de 70 euros de l'heure.

14. En cas de dégradation du matériel suite au non-respect des consignes du CSB, un montant correspondant à la valeur de remise en état vous sera facturé.

15. **La durée du bain à la piscine est** de 1h30' au sein des installations. Ce temps comprend une heure de bain et 30 minutes de vestiaire. Si vous dépassez ce temps, nous vous réclamerons un deuxième droit d'entrée.

16. Il vous est possible de louer du matériel.

En cas de dégradation anormale du matériel loué, il vous sera réclamé une somme équivalente à 50% du prix d'achat du matériel loué.

Tout objet loué ou remis à titre gracieux (Clés, manivelles, ballons, raquettes, ...) et sortant de la réception peut être enlevé moyennant le dépôt d'une pièce d'identité.

17. Pour des raisons de rationalisation des occupations des salles, le Complexe sportif de Blocry se réserve le droit de déplacer votre réservation dans une salle autorisant la pratique de la discipline sportive choisie.

18. Vous pouvez réserver un terrain 14 jours à l'avance.

19. Le port de chaussures de sport est obligatoire pour toute personne se trouvant dans un local sportif ou sur une aire de sport ou de jeux. Sur les terrains de tennis, des chaussures de tennis (semelles plates ne représentant pas de relief particulier) sont obligatoires (running interdites). Toute personne présente avec des chaussures inadaptées devra quitter le terrain sans délais ni remboursement.

20. Il est strictement interdit de fumer, de manger, ... sur toutes les aires de jeux et de sports.

21. Le Complexe sportif de Blocry décline toute responsabilité quelconque en cas d'accidents lié à la pratique sportive, vols, pertes, détérioration quelconque d'objets, vêtements, Il est conseillé aux utilisateurs de contracter personnellement une assurance pour couvrir les accidents sportifs dont ils seraient victimes.

Toutefois, l'assurance sportive est comprise dans l'entrée individuelle à la salle d'escalade et à la salle GSA. (Cartes multi entrées et abonnements)

22. Toute personne fréquentant le Complexe sportif de Blocry à quelque titre que ce soit est priée de s'astreindre à un comportement respectueux, à un langage le plus correct et à une tenue décente.

23. Tout utilisateur est invité à maintenir les salles, les terrains et les vestiaires dans un état de propreté normal.

24. Les matériels et équipements...ne peuvent être utilisés que conformément à la pratique courante et à l'éthique sportive du sport considéré.